



Les modalités d'inscriptions aux ateliers et à l'aide scolaire - 2017/2018

1. Les conditions d'inscription aux activités

- Cette procédure est réservée exclusivement aux Isséens.
- Elle concerne les enfants de 3/11 ans, les jeunes de 11/17 ans, les jeunes de 18/25 ans et les majeurs de plus de 25 ans.
- L'inscription nécessite d'être à jour de l'adhésion janv_déc 2017 pour ceux qui bénéficient d'un atelier ou de l'aide aux devoirs pour l'année scolaire 2016/2017.
- Pour les nouveaux inscrits qui ne sont pas adhérents au CLAVIM, ils doivent souscrire l'adhésion sept_déc 2017 correspondant au dernier trimestre de l'année 2017 soit la période de début des activités.
- Le formulaire d'inscription est disponible sur les structures d'animation. Les modalités d'inscription et les conditions générales sont téléchargeables sur le site www.clavim.asso.fr.

✓ Les structures d'animation :

- Les maisons de quartier : Les Hauts d'Issy, Les Epinettes, Le Val de Seine, Corentin Celton, Les Iles, La Ferme
- L'Entrepoint, L'Atelier Janusz Korczak, L'Espace Jeunes Anne Frank, Le Temps des Cerises

✓ Les dates d'inscription sur les structures :

Du mardi 6 juin au samedi 24 juin 2017

Attention : se renseigner auprès des structures d'animation pour connaître des horaires d'ouverture des inscriptions ; ceux-ci pouvant varier selon les lieux et leur actualité.

2. La validation des inscriptions

- Vous devez vous présenter sur la structure d'animation où est proposée l'activité à laquelle vous souhaitez vous inscrire ou inscrire votre enfant :
 - vous complétez le formulaire disponible sur la structure d'animation (et pour les mineurs, l'autorisation de sortie seul ou accompagné);
 - vous choisissez l'activité (atelier et/ou aide scolaire) que vous ou votre enfant souhaitez pratiquer > cf *programme des activités 2017/2018 ci-joint*.
- => **Attention** : pour les contrats d'aide scolaire, il ne s'agit que d'une prise de rendez-vous pour convenir d'un entretien avec votre enfant et le responsable de la structure où se déroulera le contrat.
- pour l'inscription d'un mineur, le (les) parent(s) se munisse(nt) de la carte de quotient familial pour régler le montant de l'atelier et/ou de l'aide scolaire > cf *grille des tarifs 2017/2018 ci-jointe*.
- Un reçu vous sera remis contre paiement par chèque libellé à l'ordre du CLAVIM ou en espèces. Le P@ss92 est un moyen de paiement accepté pour toutes les activités ouvertes à l'inscription. Les chèques vacances sont acceptés sauf pour l'aide scolaire et l'adhésion.
- Si vous disposez d'une prise en charge des frais d'inscription, nous pourrions vous faire parvenir une attestation de paiement.
- Si vous ou l'enfant n'êtes pas à jour de l'adhésion 2017, vous devrez compléter le dossier d'adhésion et en régler le montant. Vous pouvez également effectuer cette démarche auprès du CLAVIM avant l'inscription à un atelier ou à l'aide scolaire.
- Toutefois, si vous n'êtes pas encore certains du choix de l'activité, vous pourrez finaliser l'inscription en fonction des places encore disponibles dans la structure d'animation où se déroule l'activité choisie (cf *paragraphe 1*), **mardi 5 septembre et mercredi 6 septembre 2017 de 16 heures à 20 heures**.

Pour rappel : le CLAVIM sera présent au *Forum de rentrée organisé au Palais des Sports Robert Charpentier, 4/6 boulevard des Frères Voisin, vendredi 8 et samedi 9 septembre 2017*
-> Voir dossier central dans le Point d'appui de septembre 2017

Pour tout renseignement concernant cette procédure, vous pouvez contacter :
Les responsables des structures d'animation (voir grille des programmes)
ou l'accueil du CLAVIM au 01.41.23.86.00